

## Consignes en cas de feu :

### CONSTAT :

De fumées suspectes ou de départ de feu.

Attaque éventuelle du feu : si c'est possible et sans risque.



### ALARME :

Appuyer au centre d'un boîtier rouge d'alarme



près d'une sortie.

### ALERTE :



Appeler les secours : pompiers, le **18**.

Message à délivrer : Quoi ? Qui ? Où (dont accès au site et bâtiments) ? Personnes à l'intérieur ? Blessés ? Mesures prises ?

### EVACUATION :



Dès retentissement de l'alarme, le guide-file (premier à évacuer) emmène le public vers le point de rassemblement.

Evacuation dans le calme, sans précipitation mais sans attendre.

Les personnes en situation de handicap sont prises en charge en tenant compte de leur déficience (visuelle, auditive, psychique, moteur), par aide humaine, voire portage au besoin.

La sortie se fait par les portes de salles (bloc d'éclairage avec pictogramme blanc sur fond vert au dessus des portes) donnant sur l'extérieur.

Le serre-file (dernier à évacuer) vérifie la vacuité des locaux, et particulièrement des toilettes.

### POINT DE RASSEMBLEMENT :



Regroupement des personnes, au point de rassemblement convenu (et modifié au besoin selon la direction des fumées).

Une personne de l'établissement collecte toutes informations sur le sinistre et l'évacuation, qu'elle délivrera au chef des pompiers.

### ACCUEIL DES POMPIERS :



Les informations sont délivrées au chef des pompiers : Personnes à l'intérieur ? Où ? Energies coupées (gaz, alimentation électrique des appareils de cuisine) ? Foyer(s) d'incendie et cause...

### REINTEGRATION DANS LES LOCAUX :

Attendre l'avis des pompiers qui sont intervenus, et l'autorisation de la Direction.